MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PARC GEZI

LE DROIT DE RÉUNION PACIFIQUE VIOLEMMENT BAFOUÉ EN TURQUIE

EXTRAITS

AMNESTY INTERNATIONAL

INTRODUCTION

« Malheureusement, le gouvernement persiste dans sa politique de violence, de répression et de censure face à une population qui demande le respect de ses droits humains pacifiquement et démocratiquement. Nous voulons faire savoir que nous travaillons à créer un climat de sécurité dans notre société, où les questions démocratiques peuvent être débattues sans tension et sans menace physique pour qui que ce soit. »
Déclaration de Taksim Solidarity après un entretien avec le Premier ministre adjoint Bülent Arınç, 5 juin 2013[1]

« Nous ne pouvons pas rester à ne rien faire alors que quelques vandales investissent la place et harcèlent la population. Quand la nation a voté pour nous, elle nous a donné le devoir de préserver notre histoire. »
Premier ministre Recep Tayyip Erdoğan, 2 juin 2013[2]

Le 30 mai, à Istanbul, la police a dispersé une petite manifestation qui rassemblait quelques centaines de militants environnementaux. Les forces de l'ordre ont fait usage de gaz lacrymogène, ont roué de coups les manifestants, et ont mis le feu à leurs tentes. Les revendications des manifestants et la réponse excessive des autorités ont touché un point sensible. En quelques jours, des dizaines de milliers de manifestants sont descendus dans les rues des plus grandes villes de Turquie. Vers la mi-juin, le mouvement de protestation du parc Gezi rassemblait des centaines de milliers de personnes et avait gagné presque toutes les 81 provinces de Turquie[3].

Le mouvement de protestation du parc Gezi a débuté dans le cadre d'une campagne de longue haleine contre la destruction du parc, l'un des derniers espaces verts du centre d'Istanbul, prévue pour un plan de réaménagement de la zone de Taksim. Ce plan comprend la construction d'une réplique d'une caserne militaire ottomane du 19ème siècle, Topçu Kışlası, et selon le Premier ministre, la construction d'un centre commercial et d'une mosquée. Ce n'est pas juste la destruction du parc qui a suscité autant de colère, mais l'opacité qui entoure la décision de lancer ce projet de développement, que certains critiques décrivent comme caractéristique non pas seulement des projets d'aménagement urbains, mais d'un gouvernement qui ne respecte ni n'écoute l'opposition.

Les manifestations nationales se sont embrasées après que les autorités ont violemment porté atteinte à l'intégrité physique des manifestants du parc Gezi, et ont tenté de les priver tout bonnement du droit de manifestation pacifique. L'usage systématique par les forces de police de gaz lacrymogène, de canons à eau, de balles en plastique et les passages à tabac des manifestants en réponse à des manifestations dans leur très grande majorité pacifiques n'ont fait qu'attiser la colère de la population.
Pendant les semaines qui ont suivi, ce schéma s'est reproduit partout dans le pays. Les

protestations contre les violences policières et l'attitude perçue comme arrogante du gouvernement ont été réprimées à nouveau par la violence et le discours gouvernemental s'est durci. En effet, malgré l'intervention de personnalités comme le Secrétaire général des Nations unies pour appeler les autorités à mettre fin aux violences, le Premier ministre a répondu par des menaces de répression encore plus sévère si les manifestations continuaient[4]. Les manifestations de grande ampleur ont continué en juin et début juillet, avant de baisser en régularité et nombre de participants à partir de la mi-juillet et en août.

Au plus fort des manifestations du parc Gezi, les autorités ont fait preuve d'une intolérance totale envers toute forme de contestation, y compris lorsque celle-ci était passive. Même les personnes participant au mouvement des « hommes à l'arrêt », une méthode pacifique de contestation qui consistait à se tenir debout, immobile et silencieux sur la place Taksim, ont été mises en détention. En juillet, le Premier ministre a déclaré que taper sur des casseroles en soutien aux manifestants serait considéré comme un crime, et des poursuites pénales ont été engagées dans au moins un cas (en Turquie, frapper sur des casseroles chez soi est une forme traditionnelle de contestation[5]).

Les manifestants ont continué à être victimes de violences policières, et des journalistes sur place, des médecins qui venaient en aide aux blessés et des avocats défendant leurs droits ont également été arrêtés et victimes d'un usage arbitraire et excessif de la force. Plutôt que de réagir face aux abus des forces de police, les autorités ont ciblé les commerçants qui ouvraient leurs portes aux manifestants en fuite, promettant des sanctions à leur encontre, et ont condamné les médias sociaux comme Twitter et Facebook, qui relayaient des messages des manifestants et de leurs sympathisants[6].

Inversement, les médias nationaux ont donné très peu de couverture aux manifestations, parfois omettant complètement d'en parler, ou alors sans donner le point de vue des manifestants dans leurs reportages.

La décision de la chaîne CNN Türk de diffuser un documentaire de deux heures sur les pingouins pendant le premier week-end où se sont déroulées des manifestations de grande ampleur dans tout le pays est devenue un symbole de l'autocensure dans les médias nationaux aux yeux de beaucoup de contestataires et du public.

Le mouvement de protestation du parc Gezi s'est soldé par de nombreux blessés. Le 15 juillet, l'Association médicale turque a rapporté au 10 juillet plus de 8 000 blessures survenues lors des manifestations[7]. À la fin du mois d'août, on comptait cinq personnes tuées pendant les manifestations. Des preuves tangibles relient trois de ces morts au recours abusif de la force par la police.

Le ministère de l'Intérieur a annoncé le 23 juin qu'environ 4 900 personnes avaient été mises en détention lors des manifestations. À la fin du mois d'août, la police continuait d'arrêter et d'interroger des individus au sujet de présomptions d'incitations à manifester ou de participation au mouvement. Comme d'autres accusés d'avoir incité aux protestations, des membres éminents de Taksim Solidarity, une coalition de plus de 100 organisations non gouvernementales, groupes politiques et corps professionnels, ont fait l'objet d'une enquête en vertu de la loi antiterroriste. Inversement, il y a eu très peu d'avancées concernant les enquêtes sur les dizaines de cas de violence policière. Il est en fait actuellement très peu probable que les officiers de police responsables de violations soient traduits en la justice à moins que les autorités ne prennent des mesures de manière urgente.

À ce jour, la réponse des autorités au mouvement de protestation du parc Gezi s'inscrit dans une longue série de violations des droits humains en Turquie : le refus du droit au rassemblement

pacifique, l'usage excessif et impuni de la force par les officiers de police et, parallèlement, les poursuites engagées contre ceux qui ont exprimé des opinions contestataires légitimes.

Le mouvement du parc Gezi s'est distingué en termes d'échelle et de type de public participant : de telles manifestations étaient inédites en Turquie par rapport au nombre de participants, à la durée (plus de deux mois), et au fait qu'elles se sont propagées dans toutes les provinces du pays. Beaucoup des manifestants avaient moins de 30 ans et n'avaient encore jamais pris part à une quelconque forme de contestation politique. Beaucoup étaient issus de milieux favorisés. Tout cela a développé une prise de conscience choc pour un public large en Turquie quant aux violations des droits humains qu'avaient pu subir des personnes qui avaient manifesté pour des questions sensibles telles que les droits des Kurdes ou la politique.

Plus que tout, les manifestations du parc Gezi montrent la nécessité pour les autorités d'adopter une approche radicalement différente des manifestations publiques pacifiques. Le gouvernement actuel doit apprendre à tolérer les opinions divergentes exprimées par le biais de manifestations de rue, et veiller à ce que les policiers disposent de l'équipement, de la formation et des instructions pour assurer le maintien de l'ordre en toute légalité.

LA RÉACTION D'AMNESTY INTERNATIONAL AU MOUVEMENT DE PROTESTATION DU PARC GEZI

Pendant les premiers jours des manifestations, le bureau d'Amnesty International à Istanbul a laissé aux médecins volontaires l'usage de ses locaux pour accueillir les personnes blessées. Amnesty International a également observé les tactiques policières et relevé les comportements violents parmi les manifestants lors des manifestations à Istanbul et Ankara. Dès le début du mouvement de protestation, Amnesty International a publié une série de déclarations témoignant des violences policières et appelant les autorités à y mettre un terme, tout en encourageant les manifestants à rester pacifiques. Dans le cadre des recherches effectuées pour ce rapport, Amnesty International s'est entretenue avec des militants qui participaient aux manifestations, des représentants d'ONG, d'organisations professionnelles, des médecins, des avocats et des journalistes. Amnesty International a mené des recherches sur le terrain en juin, juillet et août à Ankara, Antioche, Istanbul et Izmir et conduit des entretiens téléphoniques avec des personnes d'autres villes. Amnesty International s'est également entretenue avec le Gouverneur d'Istanbul au sujet des manifestations et de la réaction des autorités.

Dans ce rapport, Amnesty International demande aux autorités turques de remplir leur obligation de respecter le droit de manifester pacifiquement, et d'interdire l'usage d'une force excessive, arbitraire, injustifiée et abusive contre les manifestants ou les autres citoyens. Amnesty International appelle les autorités à mener des enquêtes approfondies sur toutes les allégations d'un usage abusif de la force par des officiers de police et à traduire les responsables en justice. Amnesty International appelle également les autorités à faire en sorte qu'on ne puisse engager de poursuites contre des personnes en raison de leur participation pacifique à des manifestations ou de leur implication dans l'organisation ou pour toute autre action entreprise en soutien au mouvement de protestation ou pour défendre les droits des manifestants. Amnesty International considérera toute personne emprisonnée uniquement en raison de l'exercice pacifique de ses droits comme prisonnier d'opinion.

Amnesty International appelle également la communauté internationale à interdire immédiatement les exportations ou les transferts vers la Turquie d'agents chimiques irritants comme le gaz poivre et le gaz lacrymogène, ainsi que de balles en caoutchouc, jusqu'à ce que des enquêtes approfondies aient été menées au sujet du détournement de leur usage et que des mesures efficaces aient été mises en place pour garantir que ces équipements ne seront pas utilisés pour commettre des violations des droits humains.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

La réponse violente des autorités turques aux manifestations du parc Gezi a provoqué l'indignation à la fois en Turquie et à l'étranger, et a considérablement sapé la crédibilité du Parti de la justice et du développement qui affirme gouverner de façon responsable et dans le respect des droits. Au contraire, cette réaction a démontré une intolérance profonde face aux voix dissidentes.

La répression du mouvement de protestation du parc Gezi a donné lieu à diverses catégories de violations des droits humains, dont certaines ont été commises à très grande échelle. Le droit de réunion pacifique a été systématiquement bafoué, et les violations du droit à la vie, à la liberté et à ne pas être soumis à la torture ou autres mauvais traitements ont été nombreuses.

Il apparaît déjà que la grande majorité des exactions policières resteront impunies, tandis que les personnes ayant organisé les manifestations ou y ayant participé ont été vilipendées et violentées et font maintenant l'objet de poursuites basées sur des chefs d'inculpation injustes ou disproportionnés. Ceux qui ont aidé des manifestants ou diffusé des informations sur les manifestations – médecins, avocats, journalistes et même commerçants – ont été menacés et harcelés.

Les autorités turques doivent changer de cap. Elles doivent respecter le droit de manifester pacifiquement et garantir que les manifestations soient encadrées par la police de façon responsable.

Amnesty International exhorte donc les autorités turques à :

RECOMMANDATIONS AUX AUTORITÉS TURQUES

Garantir le droit à la liberté de réunion pacifique à tous les individus sous leur juridiction qui souhaitent exprimer leurs opinions de façon pacifique, dans le respect du droit international relatif aux droits humains

- Réviser en profondeur la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations ainsi que son application, et effectuer les révisions nécessaires dans le respect du droit international relatif aux droits humains et des normes s'y rapportant, comme les lignes directrices sur la liberté de réunion pacifique élaborées par l'OSCE ;

- Garantir que les autres lois, y compris la législation antiterroriste, ne soient pas utilisées pour poursuivre des individus pour l'exercice de leur droit à organiser et à participer à des réunions pacifiques ;

- Garantir que personne ne puisse être détenu ou poursuivi pour des activités protégées par le droit à la liberté de réunion pacifique ;

- Retirer les dispositions de la Loi relative aux rassemblements et aux manifestations qui criminalise la participation à des manifestations pacifiques, et notamment le refus de se disperser après sommation (article 32) ;

- Garantir que les personnes qui n'ont pas commis ou encouragé d'acte violent ne soient pas menacées de détention ou de poursuites même si d'autres participants au rassemblement deviennent violents ou causent des troubles à l'ordre ;

L'encadrement policier des manifestations

- La police doit travailler en amont des rassemblements avec les organisateurs pour identifier et minimiser les risques potentiels de conflits ou de débordements ;

- Les réponses de la police devraient inclure un choix large de possibilités, dont celle de ne pas intervenir, dans le cas où une intervention augmenterait les risques d'affrontements. L'usage de la force pour disperser les rassemblements violents devrait être limité, et autorisé uniquement en dernier recours, si les autres moyens de dispersion restent sans effet ou ne permettent pas d'escompter le résultat désiré. ;

- La police devrait avoir recours à la médiation et à la négociation pour désamorcer les conflits avant de recourir à la force ;

- Si l'usage de la force est inévitable, pour préserver la sécurité de tierces personnes par exemple, il est nécessaire de le restreindre au minimum, dans le respect du Code de conduite des Nations unies pour les responsables de l'application des lois ;

- Développer, en collaboration avec des experts, des directives détaillées concernant l'usage des équipements antiémeute, et les publier ;

- Parmi les responsables de l'application des lois, seuls ceux qui sont rigoureusement entraînés et très strictement encadrés selon des normes professionnelles conformes à celles des Nations unies et de l'OSCE pour le recours légitime à la force devraient être autorisés à manipuler du matériel susceptible de causer des blessures ou même d'entraîner la mort comme des balles en caoutchouc, du gaz lacrymogène (produits chimiques irritants pulvérisés ou utilisés comme projectiles), des grenades assourdissantes, ou les grenades aveuglantes, communément appelées « flash bangs », des matraques, des canons à eau et d'autres véhicules blindés ;

- Les types d'équipements utilisés pour disperser un rassemblement doivent être choisis avec précaution et leur usage doit être justifié, proportionnel, légal et responsable ;

- Chaque utilisation d'un tel équipement doit être attentivement supervisée par les autorités et doit se conformer aux critères de nécessité et de proportionnalité imposés par le droit international concernant l'usage de la force ;

- Garantir qu'une assistance et des soins médicaux soient prodigués le plus rapidement possible à toutes les personnes blessées ou affectées ;

- Garantir la sécurité des journalistes et ne pas entraver leur travail sur les lieux des manifestations ;

- Mettre un terme aux détentions non officielles et garantir le transfert de tous les détenus vers des lieux de détention officiels, ainsi que leur accès immédiat à un avocat ;

- Faire en sorte qu'à tout moment tous les agents de police soient identifiables lorsqu'ils encadrent des manifestations, par un système de badge d'identité visible sur

leurs uniformes, y compris sur les équipements spéciaux comme les casques ou les uniformes renforcés ;

- Les policiers en civil effectuant des arrestations ou des contrôles d'identité doivent s'identifier auprès de l'individu concerné et, sur demande, des témoins de la scène.

Lutter contre les violations des droits humains par les responsables de l'application des lois

- Ouvrir des enquêtes approfondies et impartiales pour tous les cas de mauvais traitements présumés par des fonctionnaires, et traduire les responsables en justice ;

- Appliquer les directives du Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture, en mettant en œuvre un mécanisme indépendant de surveillance des lieux de détention grâce à des inspections régulières et inopinées

- Mettre en place un mécanisme véritablement indépendant et efficace chargé d'examiner les plaintes contre la police :
  - Le mécanisme ne devrait avoir aucune connexion structurelle ou organisationnelle avec la police, et prendre la forme d'un organe public non ministériel et indépendant, par exemple un bureau du médiateur chargé de questions liées à la police, ou un organe indépendant en charge des plaintes contre la police ;
  - Un tel organisme devrait être doté d'effectifs suffisants, dirigé par des professionnels à la compétence, l'impartialité, l'indépendance, le degré d'expertise et l'intégrité reconnus, n'appartenant pas à des organes chargés de l'application de la loi. Il devrait pouvoir disposer de son propre corps d'enquêteurs experts indépendants pour traiter les plaintes.

RECOMMANDATIONS AUX GOUVERNEMENTS IMPLIQUÉS DANS DES TRANSFERTS D'ÉQUIPEMENTS ANTIÉMEUTE À LA TURQUIE

- Interdire immédiatement les exportations ou les transferts d'agents chimiques irritants et de projectiles à impact cinétique utilisés dans des opérations antiémeute aux agences chargées de l'application des lois turques jusqu'à ce que les autorités turques autorisent l'ouverture d'enquêtes diligentes, indépendantes et impartiales sur les allégations d'un usage arbitraire ou excessif de la force, et fassent la preuve de leur engagement à n'utiliser ce matériel que dans le strict respect des normes internationales.

Traduction réalisée par AI France d'extraits de :
EUR 44/022/2013 – Gezi Park protests – Brutal denial of the right to peaceful assembly in Turkey
Décembre 2013

NOTES

[1] Voir Hürriyet, Taksim Dayanışması'dan talep metni, 5 juin 2013. http://www.hurriyet.com.tr/gundem/23439555.asp

[2] Voir Bianet, Erdoğan: Taksim'e Cami de Yapacağız, 2 juin 2013. http://www.bianet.org/bianet/siyaset/147142-erdogan-taksim-e-cami-de-yapacagiz

[3] Voir Radikal, Gezi eylemlerinin bilançosu açıklandı, 23 juin 2013. http://www.radikal.com.tr/turkiye/gezi_eylemlerinin_bilancosu_aciklandi-1138770

[4] Voir Hürriyet Daily News, UN secretary-general urges calm and dialogue in Turkey protests, 11 juin 2013. http://www.hurriyetdailynews.com/un-secretary-general-urges-calm-and-dialogue-in- turkey-protests.aspx?pageID=238&nid=48648 ; et la déclaration du Secrétaire général sur la situation en Turquie, le 18 juin 2013. http://www.un.org/sg/statements/?nid=6913.

Lors d'un entretien avec la TESK (Confédération turque des commerçants et des artisans) le Premier ministre aurait déclaré : « Nous n'avons pas répondu aux coups de poing par des coups de poing. À partir de maintenant, les forces de l'ordre agiront différemment. Elles seront tenues responsables de leurs actes. » Disponible ici http://www.aksam.com.tr/siyaset/basbakan-erdogan-olaylarin-istihbaratini-3-ay-once-aldik/haber-215118

[5] Voir la citation de cette déclaration dans un article de la BBC, Türkçe, Erdoğan: Tencere, tava çalanlar yargıya taşınmalı, 21 juillet 2013, http://www.bbc.co.uk/turkce/haberler/2013/07/130721_erdogan_gezi.shtml. Pour les poursuites pénales concernant les soutiens aux militants manifestés par des bruits de casseroles, voir Milliyet, Tencere-tavada ilk dava açıldı, 20 août 2013. http://gundem.milliyet.com.tr/tencere-tavada-ilk-dava-acildi/gundem/detay/1752224/default.htm

[6] Voir Radikal, Başbakan Erdoğan: Twitter denen bir bela var, 2 juin 2013. http://www.radikal.com.tr/politika/basbakan_erdogan_twitter_denen_bir_bela_var-1135952
Dans son discours au rassemblement de Kazlıçeşme à Istanbul le 16 juin 2013, le Premier ministre Erdoğan a déclaré : « Nous savons très bien qui a envoyé les 30 000 soldats sur la place Taksim. Nous savons très bien qui sont ceux qui fomentent des complots terroristes dans leurs propres hôtels, nous les connaissons très bien, ceux qui les hébergent. Ne doit-on pas leur faire rendre des comptes ? Si nous n'agissons pas, le peuple nous demandera des comptes pour cela. » Discours complet : http://www.akparti.org.tr/site/haberler/biz-yuzde-yuzun-hukumetiyiz/46043

[7] Association médicale turque, *The Health Status of the Demonstrators*, 15 juillet 2013: http://www.ttb.org.tr/index.php/Haberler/veriler-3842.html